



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 7800

Texte de la question

M. Pierre Brana appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les moyens matériels et humains des services de santé scolaire dans la région du Médoc, en Gironde. Se retranchant derrière l'ordonnance du 18 octobre 1945, malgré la décentralisation, la santé scolaire repose en particulier sur le centre médic scolaire situé à Castelnau. Ce service couvre une large zone territoriale regroupant des dizaines d'établissements scolaires (58 écoles, 6 collèges, lycées, etc.), soit 12 500 élèves, de la maternelle à la terminale. Malgré la bonne volonté des élus locaux et les efforts du conseil général de la Gironde, la pauvreté des moyens matériels et de l'équipement médical apparaissent crûment. Les besoins en matière de prévention, d'éducation pour la santé, les simples obligations légales de la médecine scolaire, ne peuvent être satisfaits faute de personnels, de temps et de moyens. Même si un demi-poste d'infirmière semble prévu dans cette zone en 1998, la médecine scolaire y restera réduite à l'urgence, au coup par coup, malgré le droit imprescriptible à la santé et les directives émanant de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. La création de 300 postes d'infirmières inscrite dans le projet de loi de finances pour 1998 devrait améliorer la situation de la santé scolaire, mais nous resterons loin des objectifs connus depuis des années. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation et si un effort tout particulier pouvait être fait en urgence dans cette zone.

Texte de la réponse

La réforme du service médical de l'éducation nationale entreprise par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et la ministre chargée de l'enseignement scolaire est l'aboutissement d'une vaste concertation à laquelle les médecins scolaires furent associés et dont le point d'orgue fut la table ronde organisée, sur ce sujet, en juillet dernier. Cette réforme, qui satisfait à nombre des souhaits et des orientations que contient le rapport du haut comité de la santé publique, comprend trois grands axes : l'amélioration du suivi sanitaire des élèves en difficulté, l'éducation à la santé et à la responsabilité et la prévention dans les établissements. Malgré un contexte budgétaire difficile lié à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, un effort budgétaire conséquent a été réalisé afin d'accompagner la mise en oeuvre de cette réforme. Ainsi, pour 1998, il a été décidé de créer 300 emplois d'assistantes sociales et 300 autres d'infirmières. De surcroît, 20 millions de francs de crédits de vacations ont été alloués à la médecine scolaire, soit l'équivalent de 150 emplois-temps plein. Pour permettre aux recteurs de répondre aux besoins les plus urgents, la moitié de cette enveloppe leur a été déléguée dès la rentrée 1997. Enfin, tous les emplois actuellement vacants de médecins de l'éducation nationale seront proposés au recrutement en 1998. Ainsi, une soixantaine de postes seront pourvus par voie de concours.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Brana](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7800

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 février 1998

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4582

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1043